

Compte-Rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU Lundi 03 Octobre 2016

DATE DE LA CONVOCATION

23 Septembre 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 45

Titulaires présents : 30

Pouvoirs : 11

Votants : 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 Octobre 2016

L'an deux mil seize

Et le 03 Octobre à 18 heures 30,

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :

Jean Paul TOUCHET (Bauzy), Francis GUILLOT, Jean-Paul DUBUT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Alain PREGEANT (Huisseau-sur-Cosson), Jean-Paul PRINCE, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Gilles CLEMENT, Philippe LEGENDRE, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Catherine LUCAS, Pascal MAUNY (Montlivault), Patrick MARION, Floréal ROYO (Neuvy), Laurent ALLANIC, Jack PROUX (Saint-Claude de Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé sur Loire), Christian LALLERON, Valérie LODI, Patrick STURLESE (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND (Thoury) et Jean BROCHU (Tour-en-Sologne).

Pouvoirs :

Anne CLAREY a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord)

Micheline DELOISON a donné pouvoir à Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord)

Catherine ELOY a donné pouvoir à Jean-Paul TOUCHET (Bauzy)

Sylvia HERLEDAN a donné pouvoir à Alain PREGEANT (Huisseau sur Cosson)

Dominique CORBEAU a donné pouvoir à André JOLY (Chambord)

Isabelle LEFEBVRE a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint Claude de Diray)

Gilles CHANTIER (Courmemin) a donné pouvoir à Jean-Pierre BERANGER (Fontaines en Sologne)

Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal MAUNY (Montlivault)

Christèle DOLLO a donné pouvoir à Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan)

François FIORETTO a donné pouvoir à Patrick STURLESE (Saint Laurent Nouan)

Robert HUTTEAU a donné son pouvoir à Jean BROCHU (Tour-en-Sologne)

Avant de débiter la séance, monsieur le Président indique que deux ajouts à l'ordre du jour sont proposés :

- Décision modificative – Budget Assainissement - ajustement des crédits alloués à l'opération 042 « Dotations aux amortissements des biens » ;
- Décision modificative – Budget Assainissement - ajustement des crédits alloués à l'opération 085-7 « Extension de réseaux eaux usées Route de Ligny à La Ferté Saint Cyr ».

Le président demande l'approbation des membres du Conseil pour traiter ces ajouts à l'ordre du jour, les membres du conseil ne s'y opposant pas, les ajouts sont validés.

1. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer un avenant au bail signé avec Madame NIVARD pour la location du local 1 rue de l'église à Montlivault

Monsieur le Vice-Président en charge du développement Économique, Joël DEBUIGNE, rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar-restaurant de Montlivault, la Communauté de communes a loué le local 1 rue de l'église appartenant à Mme NIVARD afin d'y installer la base de cantonnement du chantier.

Le bail s'est terminé le 30 juin 2016 mais plusieurs entreprises ont laissé leur matériel dans le local durant les mois de juillet et août.

Mme NIVARD demande donc le règlement de deux mois de loyer en contrepartie de la non-libération des lieux.

Monsieur le Vice-Président propose donc de signer un avenant au bail pour la période du 1er juillet au 31 août 2016 afin de permettre à la Communauté de communes du Grand Chambord de pouvoir payer Madame NIVARD.

La somme correspondante sera refacturée aux entreprises ayant laissé leur matériel.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer un avenant au bail avec Madame Nivard pour la location du local 1 rue de l'église à Montlivault pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

2. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour acquérir le bâtiment communal 19 Grande Rue à Montlivault accueillant le local commercial destiné à la boucherie charcuterie.

Monsieur le Vice-Président en charge du développement Economique, Joël DEBUIGNE, rappelle que dans le cadre de l'opération de réhabilitation du commerce de l'ancienne boucherie charcuterie, la commune avait acheté le bâtiment de Monsieur HURSON dans son intégralité. La communauté devait racheter le rez-de-chaussée pour y exercer sa compétence développement économique et la commune restait propriétaire de l'étage pour y aménager un logement. Pour cela, la Communauté de communes avait inscrit à son budget la somme de 50 000 €.

Compte tenu de l'évolution du projet de réhabilitation, il est devenu nécessaire, pour assurer la cohérence et le fonctionnement du commerce, de permettre au preneur d'utiliser l'étage pour y installer les locaux sociaux et les équipements annexes (chaudière...). Dans ce cadre, il est aujourd'hui nécessaire d'acquérir l'ensemble du bâtiment à la commune de Montlivault. Lors du Budget Supplémentaire, la Communauté de communes a d'ailleurs inscrit 50 000 € de crédits supplémentaires pour prévoir l'acquisition de l'étage.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à entamer les démarches auprès du notaire permettant l'acquisition du bâtiment situé 19 grande rue appartenant à la commune de Montlivault ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés nécessaires à la réalisation de cette acquisition dans la limite des crédits ouverts au budget soit 100 000 € toutes charges comprises.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à entamer les démarches auprès du notaire permettant l'acquisition du bâtiment situé 19 grande rue appartenant à la commune de Montlivault ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les actes notariés nécessaires à la réalisation de cette acquisition dans la limite des crédits ouverts au budget soit 100 000 € toutes charges comprises.**

3. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer le Bail commercial de la boucherie de Montlivault.

Monsieur le Vice-Président en charge du développement Economique, Joël Debuigne, indique que les travaux de réhabilitation du local commercial destiné à accueillir la boucherie-charcuterie de Montlivault sont terminés.

L'activité a débuté dans ces nouveaux locaux depuis le 1^{er} septembre.

Monsieur Gaylord CHIQUET, qui a installé son activité de boucherie-charcuterie, a accepté les conditions de location proposées par la Communauté de communes, soit un bail commercial d'occupation et d'exploitation du local pour un montant de loyer mensuel de 650 € HT. Compte tenu du montant de loyer proposé qui inclut l'occupation du rez de chaussée et également de locaux sociaux à l'étage, il ne sera pas appliqué de dispositif de réduction des loyers (-15%, -10%, -5%) sur les premières années du bail.

Afin de permettre l'installation de l'entreprise dans de bonnes conditions et de lui laisser le temps de roder son fonctionnement, il est proposé de faire débiter le loyer à partir du 1er Novembre 2016.

Monsieur le Vice-Président propose ainsi aux membres du Conseil communautaire :

- De donner son accord pour louer le local sis au 19 Grande Rue à Montlivault dans le cadre d'un bail commercial ;
- De fixer le montant du loyer mensuel à 650 € HT ;
- De faire débiter le loyer à partir du 1^{er} novembre ;
- D'autoriser le Président à signer le bail commercial dans les conditions définies ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Donne son accord pour louer le local sis au 19 Grande Rue à Montlivault dans le cadre d'un bail commercial ; pour un montant de loyer mensuel de 650 € HT ; incluant l'occupation du local du rez de chaussée et également de locaux sociaux à l'étage ;**
- **Précise qu'il ne sera pas appliqué de dispositif de réduction des loyers (-15%, -10%, -5%) sur les premières années du bail ;**
- **Décide de faire débiter le loyer à partir du 1^{er} novembre ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer le bail commercial dans les conditions définies ci-dessus.**

4. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la Vente du terrain cadastré AZ 523p d'une superficie de 2 141 m² situé sur la ZA du Petit-Four à Saint-Laurent-Nouan

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, Joël DEBUIGNE, rappelle que par délibération n° 041-106-2015 en date du 7 juillet 2015, le conseil communautaire a autorisé le président à céder une parcelle de terrain de 2 000 m² située sur la ZA du Petit Four à Monsieur et Madame THOREAU.

Il rappelle que Monsieur et Madame THOREAU, boulangers rue de l'église à Saint-Laurent-Nouan, envisagent de relocaliser leur activité à l'entrée de la Zone d'Activités du Petit-Four, sur le terrain situé à proximité du giratoire de la RD 951.

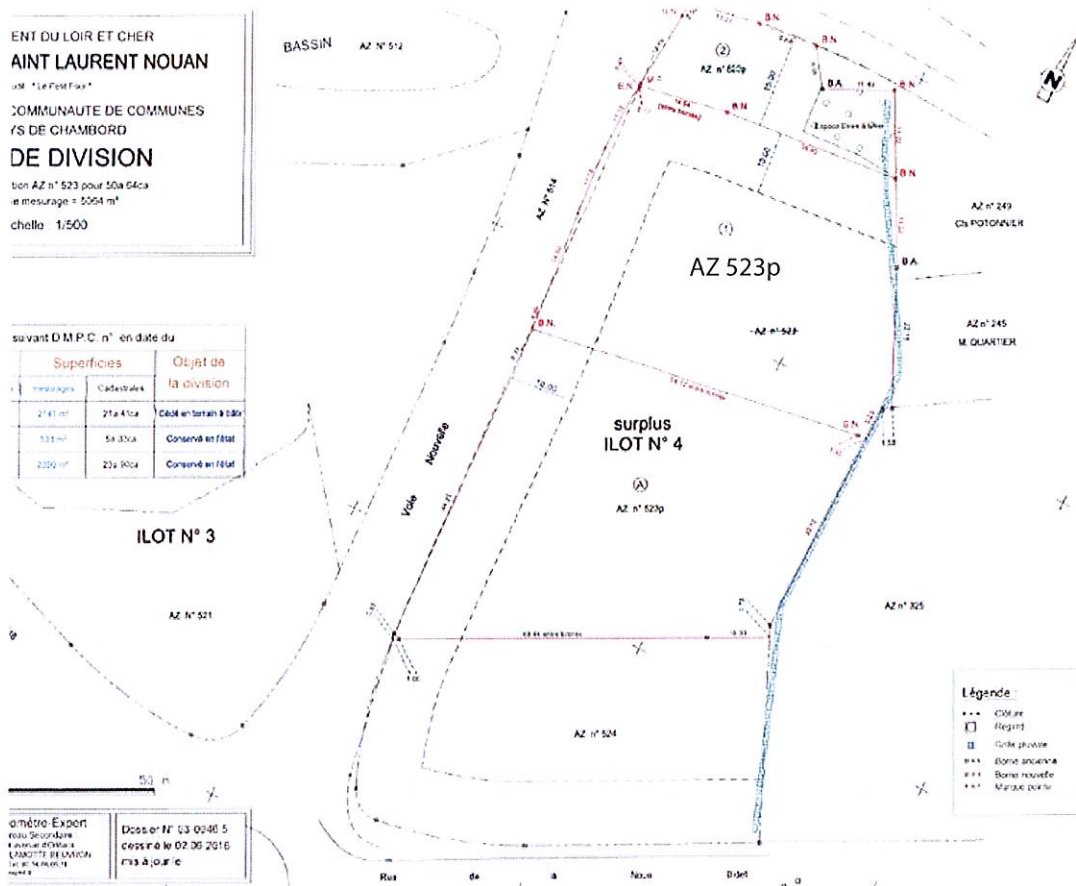
Ce projet consiste à construire un nouveau bâtiment afin de permettre un développement des activités de boulangerie-pâtisserie. La surface nécessaire pour la réalisation du projet était de 2 000m².

Le prix de cession des terrains de la zone d'activités du Petit-Four est de 16.50 € HT le m² pour le terrain constructible.

Il est aujourd'hui nécessaire de délibérer afin de désigner le numéro de parcelle après bornage ainsi que la surface définitive associée.

Après avis favorable de la commission développement économique en date du 14 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose ainsi aux membres du Conseil communautaire de :

- Prendre acte du nouveau numéro de parcelle cadastrée AZ 523p pour une superficie de 2 141 m² ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer la vente de ce terrain au prix de 16.50 € HT le m² soit un montant global de 35 326.50 € HT.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte du nouveau numéro de parcelle cadastrée AZ 523p pour une superficie de 2 141 m² ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la vente de ce terrain au prix de 16.50 € HT le m² soit un montant global de 35 326.50 € HT.**

HABITAT

1. Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Grand Chambord : second arrêt du projet

Monsieur Christian LALLERON, Vice-Président en charge de l'Habitat et de la Transition énergétique, procède à la lecture du rapport suivant :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de Construction et de l'Habitation, et plus particulièrement, ses articles R302-8 à R302-11 relatifs à la procédure d'approbation du PLH,
- Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu la Loi n° 95-74 du 21 janvier 1995 relative à la diversité de l'habitat ;
- Vu la Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la Loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;
- Vu la Loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;
- Vu la Loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;
- Vu la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu le Décret n° 2009-1679 du 30 décembre 2009 relatif aux programmes locaux de l'habitat ;

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Grand Chambord ;
- Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Grand Chambord n°041-126-2014 du 30 juin 2014 ;
- Vu la délibération n°19/2015 du 22 octobre 2015 du Comité Syndical Intercommunal de l'Agglomération du Blésois ayant arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois ;
- Vu la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Grand Chambord n°041-079-2016 du 30 mai 2016 relative au premier arrêt du Programme Local de l'Habitat ;
- Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Bauzy le 23 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°41025-D030-2016 prise par le Conseil Municipal de Bracieux le 7 juillet 2016 ;
- Vu la délibération n°2016-48 prise par le Conseil Municipal de Courmemin le 5 juillet 2016 ;
- Vu la délibération n°33-2016 prise par le Conseil Municipal de Crouy-sur-Cosson le 17 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°37/2016 prise par le Conseil Municipal de Fontaines-en-Sologne le 4 juillet 2016 ;
- Vu la délibération n°2016-18 prise par le Conseil Municipal de Maslives le 9 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°52-2016 prise par le Conseil Municipal de Mont-près-Chambord le 30 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°25-2016 prise par le Conseil Municipal de Montlivault le 5 juillet 2016 ;
- Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Neuvy le 8 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°2016-22 prise par le Conseil Municipal de Saint-Dyé-sur-Loire le 23 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°A-2016-06-058 prise par le Conseil Municipal de Saint-Laurent-Nouan le 2 juin 2016 ;
- Vu la délibération n°1463/2016 prise par le Conseil Municipal de Tour-en-Sologne le 12 juillet 2016.

Après avoir été arrêté en Conseil Communautaire du 30 mai 2016, le premier arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) a été transmis, conformément aux articles R302-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, à chacune des communes membres de la Communauté de communes du Grand Chambord ainsi qu'au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.

Ces instances locales devaient délibérer notamment sur les moyens relevant de leurs compétences respectives dans un délai de deux mois. En l'absence de réponse dans ce délai, leur avis est réputé favorable. La consultation administrative s'est achevée le 9 août 2016.

Avis des communes

La Communauté de communes du Grand Chambord avait proposé de présenter le PLH à chacune des communes membres, 1 d'entre elles a accepté.

12 Conseils Municipaux ont délibéré dans le délai imparti.

Commune	Date de délibération	Avis émis
Bauzy	23/6/2016	Avis favorable
Bracieux	7/7/2016	Avis favorable
Chambord	Pas de délibération	
Courmemin	5/7/2016	Avis favorable
Crouy-sur-Cosson	17/6/2016	Avis favorable
Fontaines-en-Sologne	4/7/2016	Avis négatif
Huisseau-sur-Cosson	Pas de délibération	
La Ferté-Saint-Cyr	Pas de délibération	
Maslives	9/6/2016	Avis favorable
Montlivault	5/07/2016	Avis favorable
Mont-près-Chambord	30/6/2016	Avis favorable
Neuvy	8/6/2016	Avis favorable
Saint-Claude-de-Diray	Pas de délibération	
Saint-Dyé-sur-Loire	23/6/2016	Avis favorable
Saint-Laurent-Nouan	2/6/2016	Avis favorable
Thoury	Pas de délibération	
Tour-en-Sologne	12/7/2016	Avis négatif

Aucune réserve ou observation n'a été faite par les conseils municipaux ayant délibéré favorablement sur le projet de PLH.

Les Conseils Municipaux de Fontaines-en-Sologne et de Tour-en-Sologne ont délibéré négativement sur le projet de PLH. La commune de Fontaines-en-Sologne a motivé sa délibération dans un courrier envoyé au Président de la communauté de communes le 26 août 2016.

Le tableau suivant reprend les motivations avancées et les réponses apportées.

Motivations de l'avis de Fontaines-en-Sologne		
Ce qui est écrit dans le PLH	Demande de la commune	Éléments en réponse à ces avis par le comité de pilotage du PLH
Un objectif annuel moyen de 3 à 4 logements neufs par an pendant 6 ans	Porter cet objectif annuel moyen à « 4 à 5 »	L'objectif du PLH partagé par les communes et les partenaires lors de son élaboration est de renforcer en priorité les communes pôles relais. Les objectifs de logements neufs inscrits dans le PLH sont donc maintenus. L'évaluation à mi-parcours du PLH sera néanmoins l'occasion d'ajuster éventuellement à l'échelle communautaire ces objectifs aux évolutions du marché de l'habitat et de facteurs créateurs de demandes de logements tels que la création d'emplois. Un paragraphe introductif du PLH est ajouté afin de rappeler l'importance de l'évaluation à mi-parcours du PLH.
	Reconnaître le caractère bicéphale de la commune et le hameau de la Gaucherie comme un bourg	La Communauté de Communes prend acte du fait que le hameau de la Gaucherie constitue un pôle d'emplois et que les infrastructures d'accès y ont été améliorées. La Communauté de communes du Grand Chambord a bien noté cette demande et les fiches communales sont donc modifiées en conséquence.
Un objectif de 4,5 ha à mobiliser en zone d'extension foncière sur les 106 ha alloués par le SCOT pour la CCGC.	Porter cette superficie à 5,5 ha	Le maintien des objectifs de construction neuve ne justifie pas d'augmenter la superficie des zones à urbaniser. La CCGC rappelle que la densification des constructions neuves est possible au-delà du seuil de 10 logements par ha précisé dans le PLH pour cette commune.
Motivations de l'avis de Tour-en-Sologne		
Un objectif annuel moyen de 6 à 7 logements neufs par an pendant 6 ans	Porter cet objectif annuel moyen à « 7,5 » tel que cela est indiqué dans le PLU communal approuvé le 27/5/2014	L'objectif du PLH partagé par les communes et les partenaires lors de son élaboration est de renforcer en priorité les communes pôles relais. Les objectifs de logements neufs inscrits dans le PLH sont donc maintenus. L'évaluation à mi-parcours du PLH sera néanmoins l'occasion d'ajuster éventuellement à l'échelle communautaire ces objectifs aux évolutions du marché de l'habitat et de facteurs créateurs de demandes de logements tels que la création d'emplois. Un paragraphe introductif du PLH est ajouté afin de rappeler l'importance de l'évaluation à mi-parcours du PLH.
Un objectif de 6 ha à mobiliser en zone d'extension foncière sur les 106 ha alloués par le SCOT pour la CCGC.	Porter cette superficie à 8 ha tel que cela est indiqué dans le PLU communal approuvé le 27/5/2014	Le maintien des objectifs de construction neuve ne justifie pas d'augmenter la superficie des zones à urbaniser. La CCGC rappelle que la densification des constructions neuves est possible au-delà du seuil de 10 logements par ha précisé dans le PLH pour cette commune.

Avis du SCOT

Le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise n'a pas délibéré sur le projet de PLH qui lui a été adressé le 20 juin 2016. Il est néanmoins rappelé que le SCOT a été étroitement associé à l'élaboration du PLH et que les remarques ont été faites par ce dernier au fur et à mesure de l'étude.

L'objet de la présente délibération est donc de prendre acte des délibérations des communes prises sur le premier arrêt de projet du PLH, afin de poursuivre la procédure régie par le Code de la Construction et de l'Habitation :

- Le Conseil Communautaire, au vu des avis, délibère à nouveau sur le projet de PLH, et le transmet au Préfet du Loir-et-Cher qui lui-même le transmettra au Préfet de Région Centre Val-de-Loire. Ce dernier saisira pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), qui dispose de deux mois pour transmettre son avis au Préfet du Loir-et-Cher, lequel a un mois pour adresser à la Communauté de communes du Grand Chambord des demandes motivées de modifications. Si des modifications sont à prendre en compte, le Conseil Communautaire devra à nouveau délibérer sur ces demandes de modifications et saisir les communes et le SCOT du Blésois.
- Enfin, le PLH pourra être adopté par délibération du Conseil Communautaire et il devra alors être procédé aux formalités de transmission et d'affichage.

Une synthèse du PLH a déjà été transmise lors du Conseil communautaire du 30 mai 2016 à tous les conseillers. Le document détaillé modifié suite à l'avis des communes a été consultable aux heures d'ouvertures de la communauté de communes de 9h15 à 12h15 et de 14h à 17h (sauf le jeudi matin et le vendredi jusqu'à 16h).

Compte tenu de ces éléments et de l'avis favorable des membres de la Commission Habitat et Transition Énergétique du 12 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- DE PRENDRE ACTE des délibérations reçues de 12 communes et de l'absence de délibération de 5 communes ainsi que du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.
- DE VALIDER les modifications apportées au Programme Local de l'Habitat.
- D'ARRÊTER le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 en validant les documents qui le composent (diagnostic, document d'orientations et programme d'actions) tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- D'AUTORISER le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat à Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher qui pourra, après consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), formuler ses observations. Celles-ci seront par la suite présentées devant le Conseil Communautaire, qui aura alors à adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat.
- D'AUTORISER le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne conduite du présent dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à 39 voix pour et 2 absentions :

- **Prend acte des délibérations reçues de 12 communes et de l'absence de délibération de 5 communes ainsi que du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise ;**
- **Valide les modifications apportées au Programme Local de l'Habitat ;**
- **Arrête le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 en validant les documents qui le composent (diagnostic, document d'orientations et programme d'actions) tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;**
- **Autorise Monsieur le Président à transmettre le projet de Programme Local de l'Habitat à Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher qui pourra, après consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), formuler ses observations. Celles-ci seront par la suite présentées devant le Conseil Communautaire, qui aura alors à adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat. ;**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne conduite du présent dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment à signer tout acte et toute convention et à prendre toutes mesures utiles ou nécessaires à leur exécution ainsi qu'à déléguer sa signature à ces fins.**

2. Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment l'article 97,
- Vu le décret n° 2015-523 du 12 mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs,
- Vu le décret n° 2015-524 du 12 mai 2015 relatif au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Monsieur Christian LALLERON, Vice-Président en charge de l'Habitat et de la Transition énergétique, rappelle que le Conseil Communautaire du 3 octobre 2016 a validé le second arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de communes du Grand Chambord.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID).

La Communauté de communes du Grand Chambord disposera prochainement d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire pour la période 2017-2022 et devra, sous réserve de modifications réglementaires et législatives, se doter de ce nouvel outil.

La Loi ALUR comporte différentes mesures relatives à la réforme de la gestion de la demande et d'attribution de logements locatifs sociaux. Les objectifs recherchés étant d'une part d'améliorer l'efficacité du système de gestion des demandes de logements locatifs sociaux et d'autre part d'accroître l'accès à l'information des demandeurs.

Ce dispositif doit simplifier les démarches des demandeurs et favoriser la transparence et l'égalité de traitement des demandes.

Contenu du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Le PPGDLSID doit définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Le décret énumère les différentes actions devant figurer dans le PPGDLSID, à savoir :

- les modalités d'enregistrement de la demande et la répartition des guichets d'enregistrement existants ou à créer ;
- le délai maximal (d'un mois) dans lequel tout demandeur qui le souhaite doit être reçu après l'enregistrement de sa demande et détermine le responsable de cette opération ;
- les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande, les modalités de son pilotage, le calendrier de signature de la convention et de sa mise en place ;
- les modalités de qualification de l'offre, les indicateurs utilisés, leurs échelles et les moyens à mobiliser ;
- les indicateurs permettant d'estimer le délai moyen d'attente par typologie et par secteur ;
- les règles communes relatives au contenu de l'information aux demandeurs et aux modalités de leur délivrance ;
- les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs de Logement (SIADL), à minima un lieu d'accueil, et les moyens mis en commun pour créer et gérer le ou les lieux ;
- la liste de situations des demandeurs de logement qui justifient un examen particulier, la composition et les conditions de fonctionnement de l'instance chargée de les examiner ;
- les moyens permettant de favoriser les mutations internes au sein du parc ;
- les conditions de réalisation des diagnostics sociaux et de mobilisation des dispositifs d'accompagnement social favorisant le maintien dans le logement et tenant compte du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Le décret précise qu'il convient de fixer pour chaque action la liste des partenaires (État, Conseil Départemental, communes, bailleurs sociaux, ADIL) y contribuant.

Modalités d'élaboration du PPGDLSID

Le PPGDLSID est établi pour une durée de six ans. La procédure d'élaboration de ce plan est engagée par délibération du conseil communautaire qui doit être transmise au Préfet de Département.

Dans un délai de trois mois à compter de la transmission de cette délibération, le Préfet communique à la Communauté de communes du Grand Chambord les objectifs à prendre en compte sur son territoire en matière de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Sur proposition des bailleurs sociaux présents sur le territoire, le Président de la Communauté de communes du Grand Chambord désigne le représentant des bailleurs sociaux associé à l'élaboration du plan.

Les bailleurs sociaux et les communes membres de la communauté de communes sont associés et transmettent les informations nécessaires à l'élaboration du plan et le cas échéant toute proposition sur son contenu.

Le projet de plan est soumis à l'avis des communes membres de la Communauté de communes et des personnes morales mentionnées au premier alinéa de l'article L 441-1-5 du Code de la construction et de l'habitation. Si l'avis n'a pas été rendu dans un délai de deux mois, il est réputé favorable.

Par ailleurs, le projet de plan est transmis au préfet de département qui peut demander des modifications dans un délai de deux mois suivant sa saisine pour répondre aux objectifs qu'il avait fixés à ce plan au moment du lancement de son élaboration. Si les demandes de modifications motivées du Préfet ne sont pas satisfaites, le plan ne peut être adopté.

À l'issue de cette phase d'élaboration, le plan est adopté par délibération de la communauté de communes.

La Communauté de communes du Grand Chambord va ainsi rencontrer les différents partenaires et procéder à l'organisation de groupes de travail technique.

Compte tenu de ces éléments et de l'avis favorable des membres de la Commission Habitat et Transition Énergétique du 12 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver le lancement, la procédure et les étapes d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, telles que définies ci-dessus, sous réserve de modifications réglementaires ou législatives ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment à signer tout acte et toute convention et à prendre toutes mesures utiles ou nécessaires à leur exécution ainsi qu'à déléguer sa signature à ces fins.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le lancement, la procédure et les étapes d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs, telles que définies ci-dessus, sous réserve de modifications réglementaires ou législatives ;**
- **Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment à signer tout acte et toute convention et à prendre toutes mesures utiles ou nécessaires à leur exécution ainsi qu'à déléguer sa signature à ces fins.**

3. Clôture de l'opération 018/1 « Réhabilitation de l'ancienne boulangerie de Courmemin en logements locatifs sociaux »

Par délibération n°041-058-2014 en date du 28 avril 2014, le Conseil Communautaire avait approuvé l'assujettissement de l'opération de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en logements locatifs sociaux à Courmemin.

En effet, l'opération de travaux concernant la réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir des logements locatifs sociaux agréés par l'État, et selon l'instruction fiscale, la TVA à appliquer est la TVA normale, soit aujourd'hui 20%. Afin de récupérer un taux de TVA à 5.5 % à la fin de l'opération par le biais d'une livraison à soi-même dont peut bénéficier la Communauté de communes, il était nécessaire d'assujettir cette opération à la TVA et ainsi procéder à des déclarations mensuelles de TVA auprès du service des impôts des entreprises.

L'ensemble de l'opération étant achevé, et afin de compléter la déclaration de la livraison à soi-même, il est proposé de clôturer cette opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de clôturer l'opération 018/1 « Réhabilitation de l'ancienne boulangerie de Courmemin en logements locatifs sociaux ».

EAU ET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Décision modificative n°2 - Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération 207/7 « Extension de réseaux Rue du flanc et Rue de la croix blanche à Saint-Dyé-sur-Loire »

Monsieur le Vice-Président, Jean Paul PRINCE rappelle que lors de la signature du lot 2, une mise au point a été intégrée au marché suite à des erreurs de calcul. Cette erreur de calcul n'a pas été prise en compte au moment du vote du budget supplémentaire. Il y a donc lieu d'ajuster les crédits alloués.

Après avis favorable de la commission ressources en date du 19 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-207/7 : EXTENSION DE RESEAU RUE DU FLANC ET CROIX BLANCHE - ST DYE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

2. Décision modificative n°3 - Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération 262/2 « Extension du réseau Route de la Petite Motte à Tour en Sologne »

Monsieur le Vice-Président, Jean Paul PRINCE rappelle que lors de la signature du marché, l'option pour une canalisation en fonte au lieu du PVC DN 200 (470m) a été retenue au marché. Cette option n'a pas été prise en compte au moment du vote du budget supplémentaire. Il y a donc lieu d'ajuster les crédits alloués.

Après avis favorable de la commission ressources en date du 19 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-262/2 : Ext. Réseau route de la Petite Motte - Tour en Sologne	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

3. Décision modificative n°5 - Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération pour compte de tiers 204/11 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Saint-Claude-de-Diray »

Monsieur le Vice-Président, Jean Paul PRINCE rappelle que lors du vote du BS, une erreur a été commise dans le report des crédits affecté à l'opération pour compte de tiers 204/11 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Saint-Claude-de-Diray ». En effet, il a été indiqué dans le tableau récapitulatif que la somme de 153 442.02 € avait été réglé en 2015, or ce montant est erroné puisqu'il s'agit en fait de 15 342.02 €. Dès lors, le report de crédits sur cette opération est erroné et il manque donc 138 099.38 € à cette opération.

Après avis favorable de la commission ressources en date du 19 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-1001 : Extension de réseaux - Diverses Communes	138 099,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	138 099,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	0,00 €	138 099,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	0,00 €	138 099,38 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	138 099,38 €	138 099,38 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

4. Décision modificative n°4 - Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération 104/7 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Huisseau-sur-Cosson »

Monsieur le Vice-Président, Jean Paul PRINCE rappelle que les opérations 104/7 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Huisseau-sur-Cosson », 204/11 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Saint-Claude-de-Diray » et 105/5 « Réfection de réseaux suite diagnostic à Mont-près-Chambord » ont fait l'objet d'un marché unique. Lors de l'exécution des travaux, il a été nécessaire de faire plus de travaux à Huisseau sur Cosson (notamment à la suite des inondations puisque le chantier était en cours) et moins de travaux à Saint Claude (dont l'évaluation en travaux s'est avérée plus élevée que la réalité) tout en restant dans l'enveloppe globale du marché de travaux. Dès lors, les opérations comptables étant répertoriées par commune, il y a lieu de prendre une Décision Modificative afin d'ajuster les crédits ouverts au budget entre les opérations de Saint Claude de Diray et Huisseau sur Cosson.

Après avis favorable de la commission ressources en date du 19 septembre 2016, Monsieur le Vice-Président propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-104/7 : RENOVATION RESEAUX SUITE DIAG - HUISSÉAU SUR COSSON	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

5. Décisions modificatives n°6 et 7 – Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués au chapitre 042 « Dotations aux amortissements des biens »

Dans le cadre de la mise à jour des amortissements des subventions et des biens, il s'avère que le montant des reprises des subventions pouvant être effectuées sur l'année 2016 s'élèverait à 234 492.20 €, soit :

- 178 907.76 € de reprises de subvention au titre de l'année 2016
- 55 584.44 € de reprise exceptionnelle permettant de rattraper les échéances non pratiquées entre 2009 et 2013

Le budget inscrit au budget 2016 étant de 170 000 €, l'augmentation de recettes de fonctionnement d'environ 65 000 €, peut permettre de procéder à une dotation aux amortissements des immobilisations pour 65 000 € supplémentaires.

Monsieur le Président propose ainsi les décisions modificatives correspondantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent' d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-139111 : Agence de l'eau	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		65 000,00 €		65 000,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-2801 : Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €
Total Général		65 000,00 €		65 000,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les décisions modificatives proposées.

6. Décision modificative n°8 – Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération 085/7 « Extension de réseaux eaux usées Route de Ligny à La Ferté-Saint-Cyr »

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Ligny à la Ferté Saint Cyr, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires du fait de la présence d'une canalisation non signalé.

Monsieur le Vice-Président propose ainsi la décision modificative correspondante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-2315-085/7 : Extension de réseau Route de Ligny - LA FERTE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

AEP REGIE**7. Décision modificative n°8 – Budget Assainissement Collectif - Ajustement des crédits alloués à l'opération 085/7 « Extension de réseaux eaux usées Route de Ligny à La Ferté-Saint-Cyr »**

Monsieur le Vice-Président indique que dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Ligny à la Ferté Saint Cyr, des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires du fait de la présence d'une canalisation non signalé.

Monsieur le Vice-Président propose ainsi la décision modificative correspondante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2316-085/7 : Extension de réseau Route de Ligny - LA FERTE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 458120411 : RENOVATION RESEAUX UNITAIRES SUITE DIAG - ST CLAUDE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

ADMINISTRATION GENERALE**1. Délégations d'attributions accordées par le Conseil Communautaire au Président pour les marchés publics**

- Considérant l'article L.5211-10 du CGCT relatif à la délégation d'attributions accordées par le Conseil Communautaire au Président ;
- Considérant la délibération n°041-032-2014 du 28 avril 2014 relative aux délégations d'attributions accordées par le Conseil Communautaire au Président pour le mandat 2014-2020 ;
- Considérant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Le Président propose d'apporter une modification à la précédente délibération n°041-032-2014 afin de prendre en compte l'évolution réglementaire des marchés publics. Les modifications ne concernent que les délégations en matière de marchés publics ; les autres délégations restent inchangées.

En effet, le décret n°2016-360 remplace le code des marchés publics et fait évoluer la terminologie « avenant » vers celle de « modification du marché ».

Par conséquent, le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une délibération complémentaire dans les termes suivants :

Le Président est chargé, pour la durée de son mandat et lorsque les crédits sont inscrits au budget, de prendre toute décision concernant :

- ✓ la signature des documents relatifs aux marchés publics relevant de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (marché à procédure adaptée) ;
- ✓ la signature des modifications du marché pour tous les marchés à procédure adaptée et pour les marchés formalisés dont les modifications n'entraînent pas d'augmentations de plus de 5% du montant global du marché.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'apporter une modification à la délibération n°041-032-2014 afin de prendre en compte l'évolution réglementaire des marchés publics

- **Autorise Monsieur le Président, pour la durée de son mandat et lorsque les crédits sont inscrits au budget, à prendre toute décision concernant :**
 - ✓ **la signature des documents relatifs aux marchés publics relevant de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (marché à procédure adaptée) ;**
 - ✓ **la signature des modifications du marché pour tous les marchés à procédure adaptée et pour les marchés formalisés dont les modifications n'entraînent pas d'augmentations de plus de 5% du montant global du marché.**

2. Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2017

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord est compétente pour délibérer sur les exonérations de TEOM à appliquer au titre de l'année 2017, pour les communes suivantes :

- Bracieux
- Huisseau-sur-Cosson
- Montlivault
- Mont-près-Chambord
- Saint-Claude-de-Diray
- Tour-en-Sologne

Le syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères de Mer délibère pour les exonérations de TEOM pour les autres communes de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Monsieur le Président rappelle que les entreprises exonérées de TEOM sont celles ayant signé une convention avec le Syndicat VALECO, et adhérant ainsi à la redevance spéciale, ainsi que les entreprises qui ont fourni à la Communauté de communes un justificatif attestant que leurs ordures ménagères sont collectées par un organisme privé.

Monsieur le Président présente par communes les tableaux suivants :

- Tableaux transmis par VALECO pour les entreprises ayant opté pour la redevance spéciale
- Tableaux reprenant la liste des autres propositions d'exonérations pour :
 - o Les entreprises privées ayant transmis avant le 03/10/2016 à la Communauté de communes leur demande d'exonération de TEOM pour l'année 2017 accompagnée de leur justificatif.
 - o Les autres demandes.

➤ Commune de Bracieux :

PROFESSIONNELS (BRACIEUX) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

-	<u>EXPLOITANT</u>	<u>ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL</u>	<u>TYPE D'ACTIVITÉ</u>	<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>INFORMATION PROPRIÉTAIRE</u>	<u>REFERENCES CADASTRALES</u>	<u>NUMERO INVARIANT</u>	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>
1	La Poste	3 rue René Masson 41250 Bracieux	La Poste	La Poste	La Poste	C 850	148705 L 148706 G 148587 X	
2	ADUMEAU Frédéric	7 rue René Masson 41250 Bracieux	Coiffeur	Fred'Hair Ic	SCI Le Carboneau - 2 rue des Poteries - 41250 Bracieux			ancienne adresse 11 rue de la Mairie 41250 Bracieux - exonération de la nouvelle adresse
3	Groupama Paris Val de Loire	6 place de la Halle - 41250 Bracieux	Assurance	Groupama Paris Val de Loire	VAN DER WENDE - 6 place de la Halle - 41250 Bracieux	C 211	6045 B	
4	AUTEBERT Pascal	5-7 rue René Masson - 41250 Bracieux	Hôtel	Autebert SARL - Hôtel du Cygne	SNC Autebert - 5 rue René Masson - 41250 Bracieux	C 112	5949 Z	
5	LEDoux Nadège	17 place de l'Hotel de Ville - 41250 Bracieux	Coiffeur	Nadège Coiffure SARL	GOUDEAU / HEBRARD - 1 rue Molière - 92400 Courbevoie	C 251	6101 J	
6	BOTHOREL Nathalie	ZA du Chêne - rue de Candy - 41250 Bracieux	Fabrication de Fils à Coudre et Confection (cravates...)	Au Ver à Soie SA	SCI du Cosson - 7 avenue de Lorraine - 92380 Garches	B 552	164307 N	
7	COURCEL Céline	51 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	Coiffeur	Le Reflet du Miroir	LE DARD - route de Blois - 41250 Bracieux	C 82	5912 Z	
8	SAUGER Stéphane	ZA des Châteaux - 20 rue de la rive du Bois 41250 Braicieux	Commerce Matériel Entretien Espace Verts	Jardi-Vert	SAUGER Stéphane	A 323	198542 H	
9	DOREAU Didier	20 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	Restaurant	DSLH Gourmet SARL - Le Rendez vous des Gourmets	AUTEBERT Pascal	C 231 C 232	6077 Y 6078 U	
10	PONCHON Nathalie	23 rue Roger Brun 41250 Bracieux	Pharmacie	Pharmacie de Bracieux SELARL	SCI Léopoldine	D 69	201280 B	
11	BUREAU Jamy	4 place de l'Hotel de Ville - 41250 Bracieux	Charcuterie	La Solognote Charcuterie	Mr BUREAU Jamy	C 279	6131 P	
12	DELAGRANGE Charles	9 bis rue René Masson - 41250 Bracieux	Hôtel de la Bonneheure	DMCE SARL Hotel de la Bonneheure	CORMIER Léo	C 125	131094 S	

13	Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France	10 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	Banque	Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France	Crédit Agricole Val de France - 10 rue Roger Brun 41250 Bracieux	C 635	5867 F
14	CANDELA Arnaud	25 rue de Candy 41250 Bracieux	Ambulances	SARL Rosey-Pailoux	M et Mme ROSEY Dominique	B 420	164560 H
15	BRELET Thierry	10 place de la Halle - 41250 Bracieux	Boucherie - Charcuterie	Brelet Thierry Boucherie Charcuterie	LECOMTE Patrice	C 1025	6053 D
16	DEROME Xavier	518 rue du Tranchet - 41250 Bracieux	Fabrication de Lunettes	X Création X. DEROME	DEROME Xavier - 518 rue du Tranchet - 41250 Bracieux	C 607	6274 P
17	RENAULT Elodie	17 rue de la Mairie - 41250 Bracieux	Soins de beauté	Le Goëland Institut de Beauté	Commune de Bracieux	C 833	131101 C
18	LEMAIRE Daniel	9 rue René Masson - 41250 Bracieux	Café-Bar-Tabac	Chiquito Bar Tabac Loto	CORMIER Léo	C 120	151097 U
19	VAN DER WENDE Jérôme	11 place de la Halle - 41250 Bracieux	Restauration de type traditionnel	Au Fil du Temps	SCI VAN DER WENDE	C 1022	6055 V
20	AXEREAAL	12 rue René Masson - 41250 Bracieux	Copérative agricole	AXEREAAL	SCA Ligea	C 126	5963 M 157872 N 157873 J
21	NAVARRE Laurent	Z.I. du Chêne - 41250 Bracieux	Transports Routiers de Marchandises	Transports Laurent Navarre SARL	SCI La Bonneure	B 533	165533 E
22	VERBEKE Thierry	86 rue du Chêne ZA du Chêne-41250 Bracieux	Electricité - Plomberie - Chauffage	Batelec Service Artisanat	VERBEKE Thierry - 9 rue des Laudières - 41120 Cellefles	B 563	174333 U
23	VAUCHÉ Max	22 jardins du Moulin - 41250 Bracieux	Chocolaterie	Max Vauché Production SARL	Max Vauché Production SARL	C 1011 C 985	176541 Y 172087 C
24	Maitre JAMBON-CARPENTIER Marie-Pierre	9 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	Notaire	Maitre Jambon Carpentier Office Notarial	SCI Formextra - 52 rue de la Picardière - 41000 Blois	D 250	149515 N (P)
25	Dr BERTRAND Eric	23 rue René Masson 41250 Bracieux	Médecin	Bertrand Eric Docteur	Ancien local 10 place de l'Hôtel de Ville 41250 Bracieux ref cadast C 287 - num Invar 158923 T (P)	D 69	201283 N
26	Drs PANTHOU et DALLÉ	rue de la Rive du Bois - ZA des Châteaux 41250 Bracieux	Vétérinaire	Cornuau et Panthou Vétérinaires	Ancien local 6 rue Philippeaux 41250 Bracieux ref cadast C 301 - num invar 6152 X (P)	A 329	199369 Y

27	Dr FERQUEL Vincent	64 rue de Candy - 41250 Bracieux	Chirurgien dentiste - Orthophoniste - autres activités médicales	Chêne SCIM	SCI de Candy - 64 rue de Candy - 41250 Bracieux	B 518	159644 V (P)	
28	VERRET David	9 bis, route de Blois - 41250 Bracieux	Hôtel	Hôtel Orée des Châteaux	VERRET David	A 285	173669 D (P)	
29	HANIQUET	8 place de la Mairie 41250 Bracieux	Restaurant	La Bigoudene		C 284 C 987	171284 G 174283 X	
30	Caisse d'Epargne Loire centre	53 rue Roger Brun 41250 Bracieux	Banque	Caisse d'Epargne Loire centre	Caisse d'Epargne Loire Centre - 7 rue des Escures - 45000 Orléans	C 83	5914 R	
31	SIBERIL Philippe	5 place de l'Hôtel de Ville 41250 Bracieux	Restaurant	Le Vinolien SARL - Restaurant le Commerce	SCI Café du Commerce	C 280	6134 B	
32	WARSEMANN Laurence	22 avenue de Cheverny 41250 Bracieux	Garage	Warsemann Automobiles Bracieux SA	WARSEMANN Bernard - 22 avenue de Cheverny - 41250 Bracieux	D 302	6424 A 144748 Z 146875 F 158926 E	
33	Patrick ROY	1 avenue de Chambord 41250 Bracieux	Restaurant	Le relais d'Artemis		A 54	135716 G	
34	GAUGET Marie	23 rue René Masson 41250 Bracieux	Ostéopathie	GAUGET Marie	Ancienne adresse professionnelle : 8 rue de la Mairie 41250 Bracieux	C 200	170972 J (P)	
35	Gendarmerie Nationale	29 bis rue de Candy	Militaire	Gendarmerie Nationale		B 375	5827 G	
36	RAUCK	7 place de la Halle 41250 Bracieux	Boulangerie					nouvelle demande d'exo de TEOM pour 2017
37	LUONG Kenny	2 rue de la Mairie 41250 Bracieux	Restaurant	Les gourmets d'indochine brésilien		C 210	6043 K	nouvelle demande d'exo de TEOM pour 2017

PROFESSIONNELS AYANT UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE PRIVE OU AUTRE

Établissement	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
Bibliothèque municipale	Commune de Bracieux	Place de l'Hôtel de ville	41250	BRACIEUX

➤ Commune de Huisseau-sur-Cosson :

PROFESSIONNELS (HUISSEAU SUR COSSON) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

-	<u>EXPLOITANT</u>	<u>ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL</u>	<u>TYPE</u>	<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>INFORMATIONS PROPRIÉTAIRE</u>	<u>REFERENCES CADASTRALES</u>	<u>NUMERO INVARIANT</u>	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>
1	GUILLON Pascal	245 route de Chambord - 41350 Huisseau sur Cosson	Charcuterie - Préparation Industrielle	Guillon Pascal Charcutier Traiteur	Commune de Huisseau sur Cosson	BD 64	112217 F	Professionnel qui a quitté la commune n'est plus à exonerer.
2	RENARD Geoffrey	262 route de Chambord - 41350 Huisseau sur Cosson	Boulangerie	RENARD Geoffrey Boulangerie Pâtisserie	M et Mme SURGET - Les Ligeries - 72120 Saint Gervais de Vis	BD 464	39116 P	
3	GUEGAN Françoise	249 route de Chambord - 41350 Huisseau sur Cosson	Pharmacie	Pharmacie du Cosson	SCI des places 6 rue Jules Ferry 17346 Chatelaillon Plage	BD 468	150640 E	
4	SALIMON Jean-Loup	34 rue de la Forêt - 41350 Huisseau sur Cosson	Traiteur	Toque Service SARL	SCI GC - 34 rue de la Forêt - 41350 Huisseau sur Cosson	CH 68	182666 M	
5	RIVERIN Vincent	381 bis route de Chambord 41350 Huisseau sur Cosson	boucher-charcutier	SARL FLNV		BL 471	188271 T	
6	FASSOT Jean-Jacques	235 route de Chambord - 41350 Huisseau sur Cosson	Café	Café de la Place	Commune de Huisseau sur Cosson	BD 72	39027 P	
7	La Poste	255 route de Chambord 41350 Huisseau s/ Cosson	La Poste	La Poste	La Poste	BD 81	39035 S	
8	CHEREAU Pierre-Antoine	Moulin des Grotteaux - 5 rue des Grotteaux 41350 Huisseau sur Cosson	Salle de reception	SDG SAS		BX 24 BX 29 BX 199	189268 F 189269 B 192582 K	
9	FASSOT Manuel	1 rue des Petites Maisons - 41350 Huisseau sur Cosson	Ferronnerie Serrurier d'Art	FASSOT Manuel Ferronnerie Serrurier d'Art	SCI Immo Myl - 18 rue du Docteur Audy - 41350 Huisseau sur Cosson	CI 122	172697 F	
10	BRUNET Fabienne	247 route de Chambord - 41350 Huisseau sur Cosson	Salon de Coiffure	InnovaTif	Commune de Huisseau sur Cosson	BD 64	112218 B	

11	BOUQUET Stéphane	10 rue de la Tonnelle - 41350 Huisseau sur Cosson	Electricité Générale	Ménage Electricité SARL		BC 276 BC 405 BC 425	157634 C 38975 F 38974 K
12	SINSON Jean- Claude	122 ter route de Chambord 41350 Huisseau sur Cosson	Entreprise de Peinture		SINSON Jean-Claude	BY 148	149982 M
13	PROTCH Jeremy	6 rue de la tuilerie 41350 Huisseau sur Cosson	Vente par correspondance	Akoustik		BL 89	188612 J
14	DU HALGOUET Gaël	4 rue des grotteaux 41350 Huisseau sur Cosson	Salle de reception et hotellerie	SARL Château des Grotteaux			nouvelle demande d'exonération

PROFESSIONNELS AYANT UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE PRIVE OU AUTRE

Établissement	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
Château de Saumery	Clinique médicale du Centre	Château de Saumery	41350	HUISSEAU SUR COSSON

➤ **Commune de Montlivault :**

PROFESSIONNELS (MONTLIVAUT) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

-	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	VET Jean-Hugues	33 route de Chambord 41350 Montlivault	Médecin - Omnipraticien	VET Jean-Hugues Docteur	VET Jean Hugues - 33 route de Chambord - 41350 Montlivault	E 265	120755 J (H et P)	
2	BILLON Thierry	9 rue de Huisseau 41350 Montlivault	Paysagiste	SARL AZP	BILLON Thierry	C3513	114879 H	
3	PRINCE	1 route de Chambord 41350 Montlivault	Commerce d'alimentation générale - Epicerie	Epicerie - Tabac - Presse - Loto	Commune de Montlivault	E 284	137469 J	
4	LAMBERT Mathieu	52 grande rue 41350 Montlivault	Maraicher	SARL Jardin du Val de Loire				nouveau professionnel à exonérer
5	BOULAY	16 Grande Rue 41350 Montlivault	Boulangerie pâtisserie		MAHOUDEAU Daniel - 8/10 rue Albert 1er - 41000 Blois	E 232	53972 R	
6	Christophe HAY	25 route de Chambord 41350 Montlivault	Restauration de type traditionnel	Côté Bistro	LAURENTY Ludovic - 25 route de Chambord - 41350 Montlivault	E 269	54011 U 144744 H	
7	Christophe HAY	17 route de Chambord 41350 Montlivault	Restauration de type traditionnel	La Maison d'à côté				nouveau professionnel à exonérer
8	GODET Thibault	63 rue de Huisseau 41350 Montlivault	Travaux Publics	TP Reseaux Centre	SCI NOLLAH ZAC CAP SUD allée du Commerce 36520 St Maur			nouveau professionnel à exonérer
9	LETURGEON Thierry	route de Huisseau 41350 Montlivault	Maçonnerie					nouveau professionnel à exonérer
10	GENTILS Eric	rue du Château ZA le Noyer Goujon d'Eau 41350 Montlivault	Ebenisterie	Entreprise Gentils	GENTILS Eric	E 248	148808 D 148982 S	

PROFESSIONNELS AYANT UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE PRIVE OU AUTRE

Établissement	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
Terrain, 19 Le Val	Commune de Montlivault	20 Grande Rue	41350	MONTLIVAUT

➤ Commune de Mont-près-Chambord :

PROFESSIONNELS (MONT PRES CHAMBORD) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

-	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
1	LUONG Kévin	4/6 Grande Place 41250 Mont Pres Chambord	Commerce d'alimentation générale	La Perle Montaise	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL489	150936 X	Déménagement, n'est plus à exonérer pour 2017
2	ALVAREZ Didier	143 rue de la Robinière 41250 Mont Pres Chambord	Travaux de maçonnerie Générale	Entreprise Alvarez SARL	ALVAREZ Francine	WX 4	151940 D 180407 D	
3	BESSIN Albert	640 Petite Rue ZA du Champ Chardon 41250 Mont Pres Chambord	Fabrication d'équipements de réfrigération industrielle	BESSIN ELECTRO-FROID	SCI Alpat - 865 route de Blois - 41250 Mont Près Chambord	BV 370	168985 X	
4	DUPUIS Nicolas	262 route du Quartier 41250 Mont Près Chambord	Menuiserie Bois et Matières Plastiques	SARL Evo Fermetures	M. Windhey William 250 route du Quartier 41250 Mont Près Chambord			nouvelle demande d'exonération
5	CAISSE RÉGIONAL DU CRÉDIT AGRICOLE VAL DE France	80 rue de l'Ormeau 41250 Mont Pres Chambord	Banque	Crédit Régional de Crédit Agricole Val de France	Crédit Agricole Val de France - 80 rue de l'Ormeau 41250 Mont Près Chambord	AL 366 AL 367	54467 V 54468 R	
6	CADRIEU Catherine	46 rue Nationale 41250 Mont Pres Chambord	Coiffure	Apparence Coiffure	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL 158	54367	
7	GUATTARI Bruno	Z.A. Champ Chardon 41250 Mont Pres Chambord	Autres Commerces de Gros Non Spécialisé	COMPTOIR ATLANTIQUE SARL	SCI Andraus Guattari - 252 chemin de la Blandinière - 41250 Tour en Sologne	BV 361	168599 S	
8	KLEIN François	633 rue des Champs Blanchet 41250 Mont Pres Chambord	Restauration d'objet d'art - Activités Artistiques	KLEIN François - Restauration de tableaux	SAUSSE KLEIN Marie Joséphe - 633 rue des Champs Blanchet - 41250 Mont près Chambord	AO 267	130611 Z (H)	
9	GUERET Mireille	47 rue des Morines 41250 Mont Pres Chambord	Contrôle technique automobiles	MONT CONTRÔLE AUTOMOBILE SARL	SCI Vaugele - 11 allée des Mousquetaires - 91078 Bondoufle	BT 197	163479 F	
10	COURBOT Yann	1 place de l'Eglise 41250 Mont Pres Chambord	Café Tabac	le Brazza SNC - Bar de l'Ecu	COT Danyla ET Bernard	AL 216	118184 A	

11	MARCHAL Céline	197 chemin les Près de la Fontaine 41250 Mont Près Chambord	Parc résidentiel de loisirs (camping)	Parc résidentiel de Loisirs	MAILLIEZ Thierry	WZ 12 WZ 33	174761 J 170117 H
12	FURET Rodolphe	3 place de l'Eglise 41250 Mont Près Chambord	Boucherie Charcuterie	Boucherie Charcuterie Montaise	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL 263	175495 S
13	GUILLEGAULT Thomas	2 rue Nationale 41250 Mont Près Chambord	Boulangerie pâtisserie	Le Fournil de Thomas EURL	SCI Guillegault - 2 rue Nationale - 41250 Mont Près Chambord	AL 419	54363 Y
14	MERY	8/10 Grande Place 41250 Mont Près Chambord	Boucher charcutier	PLAULT René Boucherie Charcuterie Volailles	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL 489	150937 T
15	PLOQUIN Téréssa	2 Grande Place 41250 Mont Près Chambord	Coiffeur	Créatif Coiffure	PLOQUIN Teresa	AL 489	150935 B
16	KISTNER Claude	ZAC des Morines 41250 Mont Près Chambord	production de confiture et de pots de confiture	Sté Dalfour et Cie SAS	SAS St Dalfour - ZAC des Morines - 41250 Mont près Chambord	BT 298	156417 G
17	STAMPERS Claire	2 rue de l'Ormeau 41250 Mont Près Chambord	Tapissier - Industries Connexes de l'Ameublement	L'Atelier du Fauteuil	STAMPERS Claire	AL 342	156416 L
18	CHIGOT Johnny	13 rue de la chabardière 41250 MONT PRÉS CHAMBORD	Restauration de type traditionnelle	Chigot Tessier SNC - La Chabardière	SCI La Colombe - Mr et Mme CHIGOT - 13 rue de la Chabardière - 41250 Mont Près Chambord	AN 226	54544 K
19	PINSON Paul	106 rue de la Chabardière 41250 Mont Près Chambord	Carrossier - Traitement de Peinture	Kipeintou SARL	WARG Pierre	AN 346	54525 U
20	DAUXERE Daniel	260 route du Quartier 41250 Mont Près Chambord	Menuiserie Bois et Matières Plastiques	WINDHEY	WINDHEY William 250 rue du Quartier 41250 Mont Près Chambord	WH 114	54274 Y fin d'activité n'est plus à exonérer à partir de 2016
21	CASAS Alain	ZA Champ Chardon 41250 Mont Près Chambord	Fabrication de Transmissions Hydrauliques et pneumatiques	Automax SA	SCI Les Carrières 41350 Huisseau s/ Cosson	BV 283	169631 S (U)
22	POUSSIN Laurent	590 route Nationale 41250 Mont Près Chambord	Artisan	Laurent Poussin SARL	Madame GAIN Josette lieu dit l'arret 41250 Tour en Sologne	AL 247	54426 A
23	AUBERT Jean-Michel	816 la petite rue Mont Près Chambord	Société coopérative agricole	Les vignerons de Mont Près Chambord SCA	SCA Vignerons de Mont Près Chambord - 816 la petite rue - 41250 Mont Près Chambord	BS 30	155982 S (EP) 156472 P

24	La Poste	12 grande place 41250 Mont Près Chambord	La Poste	La Poste	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL 489	150939 J	
25	ROUBALLAY Yvon	ZAC des Morines - 41250 Mont Près Chambord	Magasin de bricolage	MONT BRICOLAGE SARL	RADET Carole - 711 La Petite Rue - 41250 Mont Près Chambord	BT 248	156471 U	fin d'activité n'est plus à exonérer à partir de 2016
26	SCM Cabinet médical	1 - 3 Grande Place 41250 Mont Près Chambord	Chirurgien - Dentiste	Centre Médical SCM	SCI Grand' Place - 1/3 grand ' place - 41250 Mont près Chambord	AL 506	153769 X (P)	
27	ROBIN Pascal	58 rue Nationale 41250 Mont Près Chambord	Auto-Ecole	ROBIN Pascal Auto Ecole	Commune de Mont Près Chambord - Place du 8 mai 1945 - 41250 Mont près chambord	AL 409	146267 N	
28	JULIEN Erick	ZAC des Morines - 41250 Mont Près Chambord	travail de la pierre	JULIEN Erick EUURL	JULIEN Erick	BT 299	171210 P	
29	RIGOREAU Martine	220 rue Nationale 41250 Mont Près Chambord	Pharmacie	Pharmacie Rigoreau	SCI Broutelle	AL 321	54455 K	
30	RIDEAU Claude	ZA Champ Chardon 41250 Mont Près Chambord	Informatique - Montage	CLARICOM SAS	SCI Mapa	BS 238	162642 X	
31	OURY Stéphane	998 route de Clénord 41250 Mont Près Chambord	Hôtel	Manoir de Clénord SARL	SARL Manoir de Clénord	AY 113	54842 L 190841 D 190842 Z 190843 V	
32	LEVA Christine	rue des Morines 41250 Mont Près Chambord	Centre de beauté	Centre de Beauté Colombine	LEVA Christine	BT 249	147469 V	
33	PINTREL Sophie	ZA Champ Chardon 41250 Mont Près Chambord	Entreprise de Nettoyage	TFN propreté centre	Patrice BOUCHER	BS 200	167369 W	
34	FOUASSIER AUDOUIN Aurélie	95 rue des Morines - ZAC des Morines - 41250 Mont Près Chambord	Fleuriste	Mont Près Fleuri		BT 253	144675 Y	
35	LEROUX David	261 rue des Morines - 41250 Mont Près Chambord	Cartographie - Topographie	FIT ESIC	SCI MAPA 1329 rue du 21 aout 1944 41250 Mont Près Chambord	BT 354	184865N	
36	Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé "les Morines"	302 rue des Morines 41250 Mont Près Chambord	foyer d'accueil	Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé "les Morines"		BT 337	183937 B	

37	LEROUX Olivier	14 rue de la Chabardière 41250 Mont Pres Chambord	Hotel-Restaurant	Leroux-Boyer SARL	AN 503 AN 504	132821 V 146253 M
----	-------------------	--	------------------	-------------------	------------------	----------------------

PROFESSIONNELS AYANT UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE PRIVE OU AUTRE

Établissement	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
Pressing		45 ZA des Morines	41250	MONT PRES CHAMBORD
Intermarché	SAS SDAM	45 ZA des Morines	41250	MONT PRES CHAMBORD
SARL Chroma	SARL Chroma	45 ZA des Morines	41250	MONT PRES CHAMBORD
407A Route de Blois	SCI VRIET	Les Fourneaux	41250	MONT PRES CHAMBORD
5318 Allée de la Gare	SCI VRIET	Les Fourneaux	41250	MONT PRES CHAMBORD
61 rue de la Tuilerie	SCI VRIET	Les Fourneaux	41250	MONT PRES CHAMBORD
61A rue de la Tuilerie	SCI VRIET	Les Fourneaux	41250	MONT PRES CHAMBORD
61B rue de la Tuilerie	SCI VRIET	Les Fourneaux	41250	MONT PRES CHAMBORD

➤ Commune de Saint-Claude-de-Diray :

PROFESSIONNELS (SAINT-CLAUDE DE DIRAY) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	EXPLOITANT	ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL	TYPE	RAISON SOCIALE	INFORMATION PROPRIÉTAIRE	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO INVARIANT	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
-								
1	LARIDAN Caroline	1 rue de la République - 41350 Saint Claude de Diray	Coiffeur	Tendances et Créations	DELOBELLE Line	BC 469	124033 G	
2	LOYER Eric	44 rue de la République - Cidex 240 - 41350 Saint Claude de Diray	Chauffagiste - Installations d'Equipements Thermiques	Loyer et Fils Etablissement	LOYER Didier 57 rue de la Chaîne 41000 Blois	AP 427	75660 E	
3	DAUZATS Jean-Yves	ZA Les Tabardières - 41350 Saint Claude de Diray	commerce de gros de matériel agricole	AQUAFOR CENTRE	SCI Les Tabardières - ZA des Tabardières - 41350 Saint Claude de Diray	ZC 124	154838 W	
4	SUPPLIGEAU Pascal	6 rue de Villechiche - 41350 Saint Claude de Diray	Boulangerie pâtisserie	SUPPLIGEAU Pascal	Communauté de Communes du Pays de Chambord - 15 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	AO 634	172077 C	
5	CHENEVEAU David et THULLIEZ Claude	8 rue de Villechiche 41350 Saint Claude de Diray	Boucherie-Charcuterie	Cheneveau - Thuilliez SARL	Communauté de Communes du Pays de Chambord - 15 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	AO 508	172078 Y	
6	CHARTIN Alexandra	2 rue de Villechiche 41350 Saint Claude de Diray	Institut de beauté	Institut de beauté Vanille-Coco	Mairie de Saint Claude de Diray - Place de la Mairie - 41350 Saint Claude de Diray	AO 508	162512 B	
7	BRONCHAIN Valérie	1 rue de la République - 41350 Saint Claude de Diray	Bar	BAR TABAC RESTAURANT DE LA MAIRIE	DELOBELLE Line	BC 463	124033 G	n'est plus à être exonéré liquidation judiciaire
8	BRACQUEMOND Laurent	ZA les Tabardières - 41350 Saint Claude de Diray	Déménagement	FENOYER Déménagement SARL	SCI Themis	ZC 126	156780 H	
9	AXEREAL	2 route du Tir - 41350 Saint Claude de Diray	Commerce de gros de céréales et d'Aliments pour le Bétail	AXEREAL	SCA Agralys - route de Courtaulin - BP 9 - 28201 Chateaudun cedex	AO 494	158532 C 138077 U 158533 Y	

10	BAILLY Mireille	10 rue de Villechiche 41350 Saint Claude de Diray	Epicerie	EUROL Mirali "panier sympa"	Communauté de Communes du Pays de Chambord - 15 rue Roger Brun - 41250 Bracieux	AO 634	177402 L
11	RIAS Guillaume	ZA Les Tabardières - 41350 Saint Claude de Diray	Artisan	CG Environnement SA Groupe Lantana		ZC 159	183938 W

PROFESSIONNELS AYANT UNE CONVENTION AVEC UN PRESTATAIRE PRIVE OU AUTRE

Établissement	Propriétaire	Adresse	CP	Commune
2 bis ZA les Tabardières	EUROL Ravion Fabien	2 bis ZA les Tabardières	41350	SAINT CLAUDE DE DIRAY
ZA les Tabardières	AQUAFOR	ZA les Tabardières	41350	SAINT CLAUDE DE DIRAY
ZA les Tabardières	EUROFLOC	ZA les Tabardières	41350	SAINT CLAUDE DE DIRAY
ZA les Tabardières	SARL MILC	ZA les Tabardières	41350	SAINT CLAUDE DE DIRAY
ZA les Tabardières	SARL BARBOU LAURENT	ZA les Tabardières	41350	SAINT CLAUDE DE DIRAY
ZA les Tabardières	ENTREPRISE BILLAULT CLIMATISATION	11 route de Saint Claude	41350	VINEUIL

➤ Commune de Tour-en-Sologne :

PROFESSIONNELS (TOUR EN SOLOGNE) AYANT UNE CONVENTION AVEC VAL-ECO

	<u>EXPLOITANT</u>	<u>ADRESSE LOCAL PROFESSIONNEL</u>	<u>TYPE</u>	<u>RAISON SOCIALE</u>	<u>INFORMATION PROPRIÉTAIRE</u>	<u>REFERENCES CADASTRALES</u>	<u>NUMERO INVARIANT</u>	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>
-								
1	BRAY Severine	7 rue du Vivier 41250 Tour en Sologne	Salon de coiffure	Hairzen EURL	Communauté de Communes du Grand Chambord	AM 729	192829 Z	
2	BESSONNIER Christian	274 rue du Petit Etang - 41250 Tour en Sologne	Terrassements divers et démolition	BESSONNIER SARL	BESSONNIER Gabrielle - 274 rue du Petit Etang - 41250 Tour en Sologne	AN 446 AN 157	124966 W 101231 M (US)	
3	BEUCHER Philippe	45 rue du Patis - 41250 Tour en Sologne	Hôtel touristique sans restaurant	HOTEL DU CHÂTEAU	BEUCHER Philippe	AM 611	158924 B	
4	BEUCHER Philippe	37 rue de la mairie - 41250 Tour en Sologne	Restauration de type traditionnel	Restaurant de l'Agriculture	BEUCHER Philippe	AM 538	114204 M	
5	DELCROS Norbert	1 rue du Vivier 41250 Tour en Sologne	Boulangerie Pâtisserie		Communauté de Communes du Grand Chambord	AM 729	192827 H	
6	GOUSSAUD Michel	2 rue du Vivier 41250 Tour en Sologne	Boucherie - Charcuterie	EURL Boucherie GOUSSAUD	Communauté de Communes du Grand Chambord			nouvelle demande - locaux pas évalués
7	DECHAMPS Sylvie	La Perche-Route des Ponts d'Arian 41250 Tour en Sologne	Société Civile Immobilière	SCI Belvinière	SCI Belvinière - route des Ponts d'Arian - 41250 Tour en Sologne	WA 87	183553 T	
8	DIARD Céline	Lieu dit Le Riou 41250 Tour en Sologne	Expérimentation Légumière	Légumes Centre Actions	Sté Etude et Expérimentation Légumière du terrain de Tour	AN 471	101221 U	
9	LAURIER	125 route de Montgenet 41250 Tour en Sologne	Haras - centre equestre	les écuries de St Eloi	Mme VILETTE Isabelle 125 route de Montgenet 41250 Tour en Sologne			nouvelle demande - locaux pas évalués
10	MAHOUDEAU	231 route d'Arian 41250 Tour en Sologne	Restauration de type traditionnel			AD 245	163392 C	changement d'exploitant en juillet 2016

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte les exonérations de taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels cités ci-dessus pour l'année 2017 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

EQUIPEMENTS NAUTIQUES

1. Baignade Naturelle - Acquisition des parcelles de terrain sur lesquelles est implanté le forage de la baignade à Mont-Près-Chambord – Annule et remplace la délibération n°041-094-2016 du 11/07/2016

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'acquérir les parcelles suivantes situées sur la commune de Mont-près-Chambord (parcelles issues de la division des parcelles WZ 37 et WZ38)

- WZ n°58 d'une superficie de 26 m².
- WZ n°62 d'une superficie de 51 m²
- WZ n°65 d'une superficie de 479 m²
- WZ n°68 d'une superficie de 1390 m²

Le tout mesurant 1946 m².

Le forage de la baignade comprenant le système de pompage ainsi que son alimentation en électricité sont implantés sur les parcelles qui appartiennent actuellement à Monsieur et Madame Thierry MAILLIEZ.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire l'autorisation de signer l'acte de vente auprès de Maître MUNIER notaire à Mer, pour le terrain mentionné ci-dessus au prix de 30 000 € auquel il faudra ajouter les frais d'acte, et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente auprès de Maître MUNIER notaire à Mer, pour l'acquisition des parcelles de terrain sur lesquelles est implanté le forage de la baignade à Mont-Près au prix de 30 000 € auquel il faudra ajouter les frais d'acte ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

URBANISME

1. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour co-signer la convention de projet urbain partenarial relative à la parcelle cadastrée 162 AC 907 « rue de Crouy » à Saint-Laurent-Nouan.

En application des dispositions des articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, Monsieur le Vice-Président en charge de l'Habitat, Christian LALLERON informe le Conseil communautaire que M. Jany Pénager et la commune de Saint-Laurent-Nouan souhaitent conclure avec la Communauté de communes du Grand Chambord une convention tripartite de Projet Urbain Partenarial (PUP) prévoyant la prise en charge financière des équipements publics nécessaires à la réalisation d'une opération ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme opérationnel positif délivré le 19 novembre 2015 pour l'aménagement d'un terrain à bâtir rue de « Crouy » cadastré 162AC n°907.

La Commune de Saint Laurent Nouan s'engage à réaliser les équipements suivants :

- L'extension du réseau ERDF sur une distance d'environ 50 m afin de desservir 1 terrain à bâtir.
- L'aménagement de l'accès en calcaire sur une superficie estimée de 350 m².

Aucun travaux d'extension du réseau d'eau potable et d'assainissement ne sont nécessaires pour rendre constructible le terrain objet de la présente convention. Par conséquent les devis de branchement à ces réseaux seront directement pris en charge par les propriétaires du terrain.

Les propriétaires du terrain s'engagent à prendre en charge 100% du coût des équipements publics nécessaires à la satisfaction des besoins des futurs habitants ou usagers de la construction à édifier dans le périmètre fixé par la convention de PUP.

La communauté de communes du Grand Chambord ayant la compétence PLUi, il lui appartient de signer la convention de PUP.

Cette convention, annexée à la présente délibération, précise notamment :

- Le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires.
- La liste précise des travaux et équipements qui seront réalisés.
- Le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et la quote-part du coût mis à la charge de chaque signataire.
- La durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 4 ans.

Afin de permettre l'aménagement et la viabilisation du terrain, il est proposé d'autoriser le Président ou son délégataire à cosigner la présente convention de projet urbain partenarial (PUP).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) et ses avenants ainsi qu'à prendre toutes mesures utiles ou nécessaires à leur exécution ainsi qu'à déléguer sa signature à ces fins.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Décision n°2016-43 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bar-restaurant à Montlivault

Un avenant 3 a été passé avec le titulaire du marché, l'agence BOUR ESQUISSE (mandataire) pour augmenter le montant de son marché.

Objet de l'avenant : Fixation du forfait définitif de rémunération compte-tenu de la modification du programme initial de l'opération.

Évolution du marché : Montant initial du marché : 28 500,00 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Objet	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	Forfait de rémunération définitif	28 500,00	
Avenant 2	Augmentation du forfait suite aux travaux complémentaires demandés	+ 2 636,43	31 136,43
Avenant 3	Augmentation du forfait suite à la modification du programme initial de l'opération	+ 23 021,67	51 521,67

Décision n°2016-44 : Réhabilitation d'un bar-restaurant à Montlivault

Un avenant 2 a été passé avec le titulaire du lot 7 Carrelages-Faiences RAFFAUD pour augmenter le montant de son marché pour un montant de 2 047,25 euros HT.

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires

Évolution du marché : Montant initial du marché : 48 118,10 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 5 473,51	53 591,61
Avenant 2	+ 2 047,25	55 638,86

Décision n°2016-45 : Réhabilitation d'un bar-restaurant à Montlivault

Un avenant 3 a été passé avec le titulaire du lot 8 Peintures-nettoyage l'entreprise SPB pour augmenter le montant de son marché pour un montant de 2 048,36 euros HT.

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires

Évolution du marché : Montant initial du marché : 14 439,86 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 1 789,25	16 229,11
Avenant 2	+ 1 536,59	17 765,70
Avenant 3	+ 2 048,36	19 814,06

Décision n°2016-46 : Réhabilitation d'un bar-restaurant à Montlivault

Un avenant 3 a été passé avec le titulaire du lot 3 Menuiseries MILLET pour diminuer le marché pour un montant de 1 614,55 euros HT.

Objet de l'avenant : Moins-value pour des travaux non réalisées

Évolution du marché : Montant initial du marché : 24 676,97 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	- 2 680,30	21 996,67
Avenant 2	- 4 521,00	17 475,67
Avenant 3	- 1 614,55	15 861,12

Décision n°2016-47 : Réhabilitation d'un bar-restaurant à Montlivault

Un avenant 3 a été passé avec le titulaire du lot 4 APSM pour augmenter le marché pour un montant de 23 316,81 euros HT.

Objet de l'avenant : Travaux modificatifs

Évolution du marché : Montant initial du marché : 42 497,21 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 17 868,15	60 365,36
Avenant 2	+ 6 164,00	66 529,36
Avenant 3	+ 23 316,81	89 846,17

Décision n°2016-48 : Aménagement des espaces publics de la commune de Bauzy

Un avenant 1 a été passé avec le titulaire du lot 2 ROMÉLEC pour augmenter le marché pour un montant de 436,00 euros HT.

Objet de l'avenant : travaux supplémentaires : remise en peinture d'un garde-corps.

Évolution du marché : Montant initial du marché : 29 433,00 € HT

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 436,00	29 869,00

Décision n°2016-49 : Aménagement de la zone d'activité de la Gaucherie à Fontaines en Sologne

Un avenant 3 a été signé avec le titulaire du lot 1 VERNAT TP pour diminuer le marché pour un montant de 14 400 euros HT.

Objet de l'avenant : diminution de la masse des travaux prévus au marché initial en retirant les prestations non réalisées.

Évolution du marché : Montant initial du marché : 620 341,95

Modification de ce marché :

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	- 30 477,40	589 864,55
Avenant 2	+ 24 020,95	613 885,50
Avenant 3	- 14 400,00	599 485,50

Décision n°2016-50 : Opérations d'audits énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord

Attribution d'un marché à un candidat :

- AD3E pour un montant de 9 807,00 € HT.

Décision n°2016-51 : Diagnostic des installations d'éclairage public sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Chambord en vue de la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumières

Attribution du marché au candidat :

- NOCTA BENE pour un montant de 64 587,84 € HT.

Décision n°2016-52 : Opération de curage et d'épandage des boues de la lagune de Bracieux / Tour-en-Sologne

Attribution du marché au candidat :

- SAUR pour un montant de 63 815,80€ HT.

Décision n°2016-53 : maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement de la lagune de Maslives à la station d'épuration de Saint-Dyé-sur-Loire

Un avenant n°1 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre, ARTELIA Ville & Transports, a été signé. Le nouveau montant de rémunération s'élève ainsi à 15 750€ HT (+5% par rapport au marché initial).

Décision n°2016-54 : Aménagement des espaces publics de la commune de Bauzy

Un avenant 2 a été passé avec le titulaire du lot 1 PASTEUR TP pour prolonger le délai d'exécution des prestations.

Objet de l'avenant : prolongation du délai d'exécution des prestations. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Décision n°2016-55 : Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Laurent-Nouan

Attribution du marché au candidat :

- TSIGANE HABITAT pour un montant de 38 632,00 € HT par an.

Décision n°2016-56 : Construction d'une station d'épuration pour les communes de Bracieux et Tour-en-Sologne

La société MSE, membre du groupement MSE/MARTEAU/RIVL attributaire du marché de travaux, a fait l'objet d'une fusion-absorption au profit de l'entreprise OTV.

Un avenant n°2 a été passé afin de transférer les droits et obligations du présent marché à OTV, sans incidence financière.

Décision n°2016-57 : Aménagement des espaces publics de la commune de Bauzy

Un avenant 2 a été passé avec le titulaire du lot 2 ROMELEC pour prolonger le délai d'exécution des prestations.

Objet de l'avenant : prolongation du délai d'exécution des prestations. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

Décision n°2016-58 : Aménagement des espaces publics de la commune de Bauzy

Un avenant 3 a été passé avec le titulaire du lot 1 PASTEUR TP pour argumenter le montant de son marché

Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires

Évolution du marché : Montant initial du marché : 228 991,25

Modification de ce marché

Nature de l'acte modifiant le montant	Montant en € HT	Nouveau montant en € HT
Avenant 1	+ 1 242,75	230 234,00
Avenant 2	pas d'incidence financière	
Avenant 3	+ 5 807,00	236 041,00

Décision n°2016-59 : Marché de transports

Attribution du marché au candidat : TLC

- Lot 1 : Transports piscine pour les montants détaillés au bordereau des prix unitaires
- Lot 2 : Transports occasionnels pour assurer des sorties pédagogiques, culturelles et scientifiques pour les montants détaillés au bordereau des prix unitaires

Fait à Bracieux, le 19 Octobre 2016

**Le Président,
Gilles Clément**

